



SALAIRS AGENCES DE PRESSE Agences audiovisuelles multimedia (SATEV)

Augmentation : +1% le 1^{er} Juin 2012
Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : 15,295879 €

Fonctions	Coefficient	Salaires
Rédacteur en chef	343	5 246,49 €
Editorialiste	343	5 246,49 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 389,92 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 129,89 €
Chef des informations	250	3 823,97 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 594,53 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 594,53 €
Chef de service ou d'édition	225	3 441,57 €
Sous-chef de service	190	2 906,22 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 906,22 €
Secrétaire de rédaction	185	2 829,74 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 829,74 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 829,74 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 676,78 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 676,78 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 523,82 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 523,82 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 523,82 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 370,86 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 370,86 €
Sténographe rédacteur	140	2 141,42 €
Rédacteurs stagiaires	Coefficient	Salaires
+ de 18 mois dans l'entreprise	138	2 110,83 €
du 13e au 24e mois	125	1 911,98 €
du 4e au 12e mois	115	1 759,03 €
du 1er au 3e mois	100	1 529,59 €

ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure)

Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1^{er} janvier 2012.

► **Prime de langue : +10 %**

► **Plan minimum de carrière** : le passage au 2^e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1^{er} échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)



Barèmes des piges des agences audiovisuelles

Paiement à l'acte	Paiement à la journée (JRI)
Information, alerte téléphonique : 13,87 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) - pige journalière : 81,51 €
Document commandé ou accepté, diffusé ou non : <ul style="list-style-type: none">▶ papier : 33,45€▶ bobino, élément sonore : 40,75 €▶ document visuel : 48,05 €	Pige pour une journée de travail <i>Dossier, enquête :</i> <ul style="list-style-type: none">▶ stagiaire moins d'un an : 85,24 €▶ stagiaire plus d'un an : 91,48 €▶ titulaire : 103,93 €
Journaux radio <i>Vacation avec présentation :</i> <ul style="list-style-type: none">▶ matin : 81,51 €▶ midi ou soir : 54,46 € <i>Vacation sans présentation :</i> <ul style="list-style-type: none">▶ matin : 54,46 €▶ midi ou soir : 33,45 €	Permanence <ul style="list-style-type: none">▶ stagiaire moins d'un an : 68,70 €▶ stagiaire plus d'un an : 73,33 €▶ titulaire : 82,92 €

Reporters d'images

Le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire.

ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 heures s'élève à 1.598,13 € brut au 1^{er} janvier 2012.